



DONNEES SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2013

DES PARCS NATURELS REGIONAUX

(MAJ 22/09/14)

Les recettes en fonctionnement des Parcs naturels régionaux

Les Parcs naturels régionaux sont 48 en 2013. Ils disposent d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'investissement autonomes qui obéissent aux règles de la comptabilité des collectivités locales.

Les recettes de fonctionnement des Parcs naturels régionaux représentent un volume financier d'environ 120 millions d'euros par an, soit en moyenne 2 500 000 € environ par Parc.

Elles sont constituées pour plus de la moitié, par les contributions statutaires des collectivités membres du syndicat mixte de gestion du Parc (55%). A cette base statutaire s'ajoute une dotation forfaitaire en fonctionnement de l'Etat (Ministère en charge de l'Ecologie) de 108 000 € par Parc en moyenne, soit 5 millions d'euros au total en 2013. Les recettes en fonctionnement sur opérations représentent 34% du fonctionnement. Le budget de fonctionnement est complété par les recettes propres (< 5%) et des remboursements liés au personnel (< 2%).

❖ Les recettes statutaires (54%)

Les contributions statutaires représentent en moyenne 1 400 000 € par Parc et sont alimentées par les contributions des collectivités membres et leurs groupements, ainsi que les établissements publics qui adhèrent aux Parcs dotés d'un syndicat mixte ouvert élargi. La contribution moyenne des Régions est de 875 000 € par Parc (56%), des Départements 370 000 € par Parc (27%), des communes 160 000 € par Parc (12%), des intercommunalités 53 000 € par Parc (4%) et des villes portes 20 000 € (1%).

❖ Les recettes en fonctionnement sur opérations (34%)

En complément à ce budget statutaire, les Parcs naturels régionaux mobilisent des financements complémentaires afin de mettre en œuvre des politiques de l'Etat (réserves naturelles, Natura 2000...), d'animer et d'appuyer des opérations de la charte en lien avec leurs collectivités ou d'autres partenaires. Ce budget, variable d'un Parc à l'autre et selon les années, représente en 2013, 34% du budget de fonctionnement, soit en moyenne 865 000 € par Parc.

❖ La contribution de l'Etat et des collectivités

Hors recettes propres et remboursements liés au personnel, le fonctionnement d'un Parc est financé, par ordre d'importance, par :

- les Régions (cotisations + opérations) : 42%
- les Départements (cotisations + opérations) : 18%
- les Communes et EPCI (cotisations + opérations) : 10%
- l'Etat (dotation forfaitaire + opérations) : 9%
- l'Europe : 7%
- Autres (Agences de l'eau, ADEME, etc.) : 14%

❖ Effectifs

Les personnels des Parcs naturels régionaux relèvent de la Fonction publique territoriale, hors les agents détachés de la fonction publique d'Etat, et les cas particuliers d'emplois aidés.

Les Parcs naturels régionaux recrutent en 2013 près de 2000 agents, majoritairement de droit public (87%), permanents pour 59% d'entre eux (Fonction publique, CDI de droit public ou CDI de droit privé). Cet effectif inclue les saisonniers présents dans certains parcs (prévention incendie...).

L'effectif d'un Parc naturel régional est généralement compris entre 30 et 40 personnes. Il peut être plus important en fonction des équipements ou dispositifs gérés par le syndicat mixte du Parc (équipements d'accueil du public, réserves naturelles...) ainsi que des compétences à la carte mises en oeuvre (SPANC, petite enfance...).

Au plan budgétaire, les charges de personnel représentent 57% des dépenses de fonctionnement, soit 1 300 000 € en moyenne par Parc.